

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 21 mars 2023, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT, Magali MARTRES, Nathalie REGIMBAL.
Messieurs Julien LOUBEYRE, Fabrice BUCHON, Pierre CHAULIAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Emmanuel REY

Absents représentés :

M. Sébastien VERDIER par M. Julien LOUBEYRE

Absents : Messieurs Maxime ALET, Florian CHARTIER, Thierry CUSSAC

Madame Magali MARTRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2023
2. Vote du compte de gestion 2022 - budget eau et assainissement
3. Vote du compte administratif 2022 - budget eau et assainissement
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – budget eau et assainissement
5. Vote du compte de gestion 2022 – budget principal
6. Vote du compte administratif 2022 – budget principal
7. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – budget principal
8. Subventions aux associations budget prévisionnel 2023
9. Questions diverses

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'ajout d'un rapport complémentaire :

1. Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation du bâtiment abritant l'ancienne cantine et un logement communal

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 2023 019** : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2023

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2023.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 020** : Vote du compte de gestion 2022 – Budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion budget eau et assainissement dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 021 : Vote du compte administratif 2022 – Budget eau et assainissement**

Mme Ghislaine DELRIEU, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Julien LOUBEYRE, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, budget eau et assainissement, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		103 383.02		35 347.48		138 730.50
Opérations exercice	17 656.17	20 952.05	119 276.07	100 662.74	136 932.24	121 614.79
Total	17 656.17	124 335.07	119 276.07	136 010.22	136 932.24	260 345.29
Résultat de clôture		106 678.90		16 734.15		123 413.05
Restes à réaliser	16 925.56				16 925.56	
Total cumulé	16 925.56	106 678.90		16 734.15	16 925.56	123 413.05
Résultat définitif		89 753.34		16 734.15		106 487.49

VOTANTS : 10, POUR : 10 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 022 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget eau et assainissement**

La section investissement du budget eau et assainissement n'étant pas déficitaire, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement de 16 734.15 € en recettes de fonctionnement (R002 – résultat reporté) au budget primitif 2023.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

M. Thierry CUSSAC rejoint la séance.

• **N° DE 2023 023 : Vote du compte de gestion 2022 – Budget principal**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS ; 12, POUR : 12 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 024 : Vote du compte administratif 2022 – Budget principal**

Mme Ghislaine DELRIEU, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Julien LOUBEYRE, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, budget principal, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	125 432.42			216 607.29	125 432.42	216 607.29
Opérations exercice	216 718.70	277 512.52	342 377.37	461 276.20	559 096.07	738 788.72
Total	342 151.12	277 512.52	342 377.37	677 883.49	684 528.49	955 396.01
Résultat de clôture	64 638.60			335 506.12		270 867.52
Restes à réaliser	177 012.12	200 848.10			177 012.12	200 848.10
Total cumulé	241 650.72	200 848.10		335 506.12	177 012.12	471 715.62
Résultat définitif	40 802.62			335 506.12		294 703.50

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 025 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, considérant l'excédent de fonctionnement s'élevant à 335 506.12 € et le besoin de financement de la section investissement s'élevant à 40 802.62 € :

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 40 802.62 € au compte 1068 en recettes d'investissement ;
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 294 703.50 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté ;
- **DÉCIDE** d'inscrire la somme de 64 638.60 € au compte 001 – déficit d'investissement reporté

VOTANTS : 12, POUR : 12 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 026 : Octroi de subventions aux associations pour l'année 2023**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous aux associations pour l'année 2023 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2022
Association cantalienne des amis de la lecture	80.00 €
Comité d'animation de Liozargues	200.00 €
Club du 3 ^{ème} âge	450.00 €
Association Olympique de Roffiac	100.00 €
ACCA	100.00 €
APE	1 600.00 €
Troupe de théâtre amateur Les Georgettes	100.00 €
TOTAL	2 630.00 €

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits en dépenses de fonctionnement, article 65748 sur le budget principal 2023 :

- **RAPPELLE** que les associations doivent, chaque année, adresser leur demande de subvention en mairie, accompagnée de leur bilan financier.

VOTANTS : 12, POUR : 12 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 027 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation du bâtiment abritant l'ancienne cantine et un logement communal**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au taux de 38 % au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation du bâtiment abritant l'ancienne cantine et un logement communal ;
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES			
Maîtrise d'œuvre	12 103.22 €	FCS 2022	7.51 %	10 000.00 €	Obtenu
Gros œuvre - VRD	31 968.57 €	Bonus Ruralité	14 %	18 638.95 €	En attente de réponse
Couverture zinguerie	1 670.00 €	DETR 2023	20 %	26 627.08 €	En attente de réponse
Menuiseries extérieures	11 853.00 €	Fonds Vert	38 %	50 591.45 €	
Menuiseries intérieures	12 734.49 €	Autofinancement	20.49 %	27 277.92 €	
Plâtrerie isolation	13 176.56 €				
Électricité VMC	9 545.07 €				
Plomberie sanitaires, pompe à chaleur	24 289.56 €				
Carrelages faïence	7 690.71 €				
Peintures	6 976.99 €				
Sols souples	1 127.23 €				
TOTAL	133 135.40 €	TOTAL	100 %	133 135.40	

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

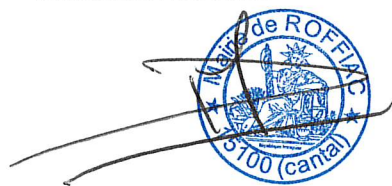
VOTANTS : 12, POUR : 12 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• Questions diverses

- **Terrains familiaux accueil des gens du voyage** : discussion autour des projets de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage autour de Saint-Flour. Désaccord avec le choix du terrain de la commune d'Andelat situé à l'entrée de Roffiac à proximité des commerces de la zone de Montplain.
- **Information sur les évènements à venir** :
 - 07 avril : concert entre cuivres et chant à 20 heures à l'église organisé par le Conservatoire de Saint-Flour Communauté,
 - 21 avril à 15 heures mini chasse au trésor pour les enfants de 3 à 7 ans organisée par le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté,
 - 26 avril : conférence de presse avec le Conseil Départemental au sujet des travaux de restauration intérieure de l'église.
- **Orientations budgétaires** :
 - discussion concernant l'achat d'un tube en acier galvanisé d'une contenance de 50 000 L pour le stockage de l'eau de la source de la Naute,
 - réfection de la route de Liozargues à Rivet à prévoir, route très abimée,
 - discussion concernant l'implantation de dos d'âne à Mazerat pour réduire la vitesse,
 - suite au recensement des besoins sur toute la commune, commande de panneaux de signalisation à passer,
 - discussion au sujet du remplacement des tables de la salle des fêtes, décision de ne pas les remplacer pour l'instant,
 - attente de devis pour refaire la route qui dessert le GAEC des Allauziers,
 - attente d'un second devis pour la réfection de l'impasse des Vergnes à Liozargues,
- **Travaux traverse de Bikini** : contacter l'entreprise VALY afin de lui demander de reprendre les travaux de la traverse de Bikini au plus vite.
- **Information ressources humaines** : madame le Maire fait part de la démission de Mme GRAS Nathalie au 1^{er} avril 2023.
- **Bulletin municipal** : en cours d'élaboration
- **Demande d'achat de bien de section de M. BUFFIERES à Rivet** : accord de principe, demander à M. BUFFIERES de faire borner le terrain qu'il souhaite acheter.
- **Demande de rencontre du Conseil Municipal M. François GUEIDAN société IMERYs** : M. GUEIDAN souhaite rencontrer les membres du Conseil Municipal pour une information sur l'évolution des dossiers et projets en cours sur Nouvialle. Cette rencontre aura lieu au préalable d'un Conseil Municipal après la période budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

**Le Maire,
Ghislaine DELRIEU**



**Le secrétaire de séance,
Magali MARTRES**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Martres', is written over a horizontal line.